



2023/

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2023

A 20h, Salle de la mairie - 25870 Moncey
Convocation du 23/06/2023

Président de séance : Fabien THERNIER, Maire

Secrétaire de Séance : Frédérique GUILLAUME-SAGE

Membres présents (8) : SCALABRINO Agnès, GUILLAUME-SAGE Frédérique,
COUSIN Julien, LAMBRECHTS Nathalie, MEMBRE Arnaud,
DEROUBAIX Yannick, LECHAT Robert et THERNIER Fabien

Absents excusés (4) : MM. LUCASELLI, DE ANGELIS, BOUVARD et BUCHETET

Procuration (1) : M. LUCASELLI à M. COUSIN

A L'ORDRE DU JOUR :

- MAPA réfection des rues : attribution du marché
- Encaissement d'un chèque suite à vente aux enchères

QUESTIONS DIVERSES

Conformément à l'article L 2121-17 du CGCT, le Président vérifie que le quorum est atteint (minimum 6 membres présents sont nécessaires) puis le conseil municipal valide le PV de la séance du dernier conseil et conformément à l'article l'article L 2121-15 du CGCT désigne Mme GUILLAUME-SAGE Secrétaire de séance.

PV SEANCE DU CM DU 30 JUIN 2023

ORDRE DU JOUR

SUJET 1 : ATTRIBUTION DU MARCHE DE REFECTION DES RUES

M. le Maire rappelle la phase de consultation des entreprises depuis le 3 mai dernier dans le cadre du MAPA de réfection des rues secondaires de Moncey.

Le Maître d'œuvre JDBE a établi le 22 juin dernier un 1^{er} rapport d'analyse des 3 offres selon les critères suivants retenus :

- critères techniques 40%
- prix de la prestation 60%

Conformément à l'article 2.5.4 « négociations » du règlement de consultation, le maître d'œuvre a souhaité lancer une phase de négociation avec les candidats les mieux-disants (COLAS, BONNEFOY et EUROVIA) le 23 juin 2023 pour améliorer les offres sur les aspects techniques et sur le prix (délai fixé au 27 juin 2023 à 18h)

Au vu des nouvelles offres déposées, après négociation et selon les critères de choix inchangés, l'offre d'EUROVIA apparaît la mieux-disante :

• Tranche ferme	826 027.05 € HT	soit 991 232.46 € TTC
• Tranches optionnelles	150 061.39 € HT	soit 180 073.67 € TTC
Total	976 088.44 € HT	soit 1 171 306.13 € TTC

Après délibération, et au vu du rapport d'analyse du maître d'œuvre, JDBE, du 28 juin 2023, *le conseil municipal décide de retenir l'offre la mieux-disante d'EUROVIA pour le montant de 976 088.44 € HT (soit 1 171 306.13 € TTC).*

Il autorise M. le Maire à signer le marché de réfection des voiries communales de Moncey, et ses éventuels avenants, pour la tranche ferme (Rue Caubert, Chemin camille Picard, Rue des 3 Marcel, Rue du Cray, Rue de la Clairière, Chemin Champ la Paule et Lotissement Champ la Paule) et tranches optionnelles (Place de la Gare, Rue Auguste Grange et Rue Eugène Pochard).

Le planning prévisionnel prévoit une phase d'étude de 15 jours et une phase de préparation du chantier de 85 jours ; le début des travaux est programmé pour octobre. Une réunion publique sera planifiée avec Eurovia après les vacances d'été.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal et au budget annexe eau 2023.

VOTE : 9 Pour 0 Contre 0 Abstention

PV SEANCE DU CM DU 30 JUIN 2023

SUJET 2 : ENCAISSEMENT DE CHEQUE SUITE VENTE AUX ENCHERES

Le Commissaire priseur, JP RENOUD-GRAPPIN chargé de la vente aux enchères de lots issus de la succession de Nelly GREIF, a fait parvenir à la mairie de Moncey un chèque de 770.60 € correspondant à la vente de 2 vases et un brûle parfum de chine, le 14 juin dernier.

Après exposé et délibération, le Conseil municipal autorise M. le Maire à encaisser le chèque de 770.60 € sur le budget communal.

VOTE : 9 Pour 0 Contre 0 Abstention (DCM n°27)

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ *VIDEOSURVEILLANCE : l'entreprise Franche-Comté NET a été contactée pour étudier la mise en place de caméras dans le village suite aux différentes incivilités régulièrement constatées.*
- ❖ *CHEVAUX : 3 chevaux Konik polski arriveront autour du 12 juillet sur l'île avec le SMAMBVO*
- ❖ *CCDB – SERVICE DECHETS : le rapport d'activités 2022 va être envoyé aux membres du conseil.*
- ❖ *CCDB - ITINERAIRE CYCLABLE : présentation d'un projet de liaison de 50 kms environ entre Emagny et Rougemont en phase d'études préliminaires, qui consiste à mesurer l'intérêt du projet et à recenser les attentes pour la liaison, projets en cours, liaisons, points noirs de circulation, pôles à desservir, etc...*
- ❖ *AIRE DE JEUX DE LA GARE : La visite de conformité obligatoire avant l'ouverture de l'aire de jeux a été effectuée le 28 juin 2023 par la Société APAVE. Seul le jeu sur ressort (trèfle) demande une correction majeure expliquant le fait qu'il est provisoirement hors de service (rubalise et affiche) ; globalement, quelques recommandations ont été formulées (qui seront prochainement suivies de corrections) mais elles ne compromettent pas l'utilisation des jeux.*
- ❖ *CITY STADE : Un contrôle réglementaire a également été effectué le 28 juin 2023 par la Société APAVE. L'ensemble de la structure est conforme aux normes en vigueur.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

PV SEANCE DU CM DU 30 JUIN 2023

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 8/07/2023.

ORDRE DU JOUR

- MAPA réfection des rues : attribution du marché
- Encaissement d'un chèque suite à vente aux enchères

Les délibérations 2023/26 et 2023/27 ont été examinées au cours de cette séance à laquelle étaient présents les 8 membres suivants :

THERNIER Fabien
LAMBRECHTS Nathalie
GUILLAUME-SAGE Frédérique

SCALABRINO Agnès
MEMBRE Arnaud
DEROUBAIX Yannick

LECHAT Robert
COUSIN Julien

Le Président,

Fabien THERNIER



Le Secrétaire

Frédérique GUILLAUME-SAGE

Liste des délibérations prises

DCM n°26	ATTRIBUTION DU MARCHE REFECTION DES RUES SECONDAIRES A EUROVIA
DCM N°27	ENCAISSEMENT CHEQUE – VENTE AUX ENCHERES